



# COMMUNE DE FISCHBACH

(Grand-Duché de Luxembourg)

L-7430 Fischbach, rue de l'église 1 - Tél.32 70 84 - 1

courriel : [secretariat@acfischbach.lu](mailto:secretariat@acfischbach.lu)

## CONVOCATION POUR LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

Loi communale du  
13.12.1988

### Article 18:

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

En application des articles 12 et 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, le conseil est prié de bien vouloir se réunir en la salle de séance de la maison communale à Fischbach, rue de l'Eglise n°1,

mercredi, le 22 mai 2024 à 8:30 heures

pour délibérer sur les points suivants :

1. Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2023
2. Approbation d'un projet de morcellement « op der Héicht » à Angelsberg
3. Approbation de titres de recettes
4. Proposition d'affectation de candidats pour deux postes de 100% dans l'enseignement fondamental
5. Organisation scolaire 2024/2025
6. Plan d'encadrement périscolaire 2024/2025
7. Approbation du devis concernant le réaménagement du parking « rue du Moulin » à Fischbach
8. Approbation du devis concernant la rénovation de la maison sise à Schoos, rue de l'École (ancien bâtiment du Lokalveräin)
9. Approbation du devis concernant le réaménagement de l'aire de jeu avec acquisition de nouveau jeux de la crèche
10. Règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC
11. Règlement communal taxe relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC
12. Approbation de compromis de vente
13. Adoption de statuts
14. Communication du collège échevinal et question du conseil communal

Donné à Fischbach le 16 mai 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins  
Le Secrétaire,

Le Président,

